

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE SIX MARS À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

M. Alexandre SENERS à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL
M. Jacques VIGNAL à Mme Fanette FESSY-PAQUET

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Grégory ROMAN a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	17	19

DATE DE LA CONVOCATION

28/02/2025

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

28/02/2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2025-008 : SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du tableau annuel propositionnel d'avancement de grade au titre de 2024 transmis par le Centre De Gestion,

Vu l'arrêté du Maire n° 2025-049 du 12 février 2025 portant établissement du tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants

CATEGORIE	SUPPRESSION EMPLOI	CREATION EMPLOI
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, décide**

LA SUPPRESSION, à compter du 1^{er} juin 2025 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique territorial.

LA CREATION, à compter du 1^{er} juin 2025 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

